

- Nom du client : **BLEY SERGE**
- Adresse desservie : **10 IMPASSE DES ROSEAUX
POMAREDE**

Message

30016089 545261460751 545

Cette facture représente le solde de compte avec notre société SAUR au 31/12/2025. La consommation facturée correspond au relevé effectué à l'automne, et d'une estimation au 31/12/2025 calculée au prorata de la consommation du branchement. Depuis le 01/01/2026, le service de l'eau potable est géré par la société SOGEDO. Vous pouvez les contacter au 05.40.45.68.00.
SAUR reste votre interlocuteur pour cette facture.

M OU MME BLEY SERGE
150 CHEMIN DE VALADIE
46250 POMAREDE

Contacts

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07
-  TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
-  **Accueil**
1 chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 17h

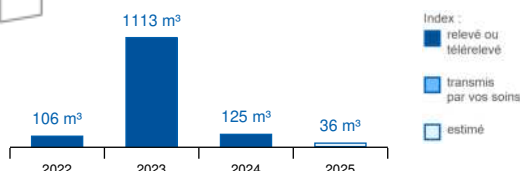
Votre facture du 20 janvier 2026

Votre relevé est estimé sur la base de votre consommation habituelle.

Votre consommation est de **36 m³****Montant à payer au plus tard le 31 janvier 2026 : 315,84 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	-43,21
AQUARESO-PERIMETRE CAZALS	
Collecte et traitement des eaux usées	-70,29
AQUARESO-PERIMETRE CAZALS	
Organismes publics	-15,25
Total facture	-128,75
Solde antérieur	444,59
Net à payer	315,84
	détail au verso

Duplicata

Evolution de votre consommationIBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR86ZZZ003506

RUM : TIP55207623000000000545261460751

Date et Lieu Signature

M OU MME BLEY SERGE
150 CHEMIN DE VALADIE
46250 POMAREDE**Montant : 315,84€**Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 5328005108
Facture : 545261460751**TIP S€PA**CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

764500004346 BLEY SERGE

552076000487 87230000000000545261460751637108

31584

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
10 IMPASSE DES ROSEAUX POMAREDE	31 m³	259723	015 mm	13/11/2024 1612	30/10/2025 1643	
	5 m³	259723	015 mm	30/10/2025 1643	31/12/2025 1648	Relevé estimé
TOTAL CONSOMMATION	36 m³					

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					-40,95		-43,21
Consommation					-40,95		-43,21
Part Syndicale	Année 2025		36	0,4200	15,12	5,50	
Part SAUR	Année 2025		36	1,0966	39,48	5,50	
Déduction des acomptes de consommation	Année 2025				-95,55	5,50	
► Collecte et traitement des eaux usées					-63,91		-70,29
Consommation					-63,91		-70,29
Part Syndicale	Année 2025		36	1,0600	38,16	10,00	
Part SAUR	Année 2025		36	1,3070	47,05	10,00	
Déduction des acomptes de consommation	Année 2025				-149,12	10,00	
► Organismes publics					-14,32		-15,25
Consommation					-14,32		-15,25
Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		36	0,3200	11,52	5,50	
Deduc. acpte - Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2025				-20,16	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		36	0,1180	4,25	5,50	
Deduc. acpte - Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2025				-4,41	5,50	
Perf. syst. assainissement coll. (agence de l'eau)	Année 2025		36	0,0980	3,53	10,00	
Deduc. acpte - Perf. syst. assainissement coll. (agence de l'eau)	Année 2025				-6,62	10,00	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2025		36	0,0900	3,24	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Prélèvement sur la	Année 2025				-5,67	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 4,87 € / m3 soit 0,00487 € / litre					HT exonéré de TVA : 0,00 €		
					HT soumis à TVA : -119,18 €		
					TVA 5,50 % : -2,88 €		
					TVA 10,00 % : -6,69 €		
					TVA sur les débits : -9,57 €		
					Total facture TTC : -128,75 €		

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

